

BILAN 2011-2017



O P E C O M

ORGANISATION PATRONALE DES ENTREPRENEURS
DE LA CONSTRUCTION DU MALI

Quinzambougou, Ancien Siège du CNPM

Route de Sotuba

Tél : 20 21 04 54

Email : opecom_mali@yahoo.fr

Site web : www.opecommali.com

INTRODUCTION

Le bilan 2011 – 2017
du Bureau Exécutif de l'OPECOM
se décompose en 6 Rubriques :



- I. Activités du Bureau
- II. Projet de construction du siège de l'OPECOM
- III. Financement des activités
- IV. Représentativités
- V. Renouvellement des Bureaux régionaux
- VI. Recommandations



I. ACTIVITES DU BUREAU



I. ACTIVITES DU BUREAU

Au cours du mandat du Bureau, plusieurs rencontres ont été tenues avec les autorités et c'est essentiellement les préoccupations présentes et futures des Entreprises du B.T.P. qui ont fait l'objet de nos entretiens.



1. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU DÉSENCLAVEMENT

❑ SITUATION DES IMPAYÉS DES ENTREPRISES DU BTP :

Pour trouver une solution aux impayés de l'AGEROUTE relatifs aux travaux d'entretien courant 2010-2011-2012 exécutés par les entreprises, l'OPECOM a rencontré à plusieurs reprises les différents Ministres en charge de la question, le Président du Conseil d'Administration de l'AGEROUTE ainsi que le Directeur Général.

Cette situation a entraîné une asphyxie financière de ces entreprises et les empêche d'évoluer.



Le montant total de ces impayés était de **2 007 364 209 Francs CFA** pour **20** entreprises concernées.

Tout au long du mandat écoulé, des paiements ont été faits en plusieurs étapes.

Sur les **20** Entreprises concernées, **17** Entreprises ont été payées et seules **3** Entreprises n'ont pas été entièrement payées.

A la date d'aujourd'hui, le reliquat à payer par l'AGERROUTE s'élève à **289.355.179 Francs CFA**.

Soit un taux de recouvrement de **85,58 %**.



❑ JOURNEE D'ECHANGES METD & ACTEURS PRIVES DU BTP

Thème : Promotion du Secteur du BTP

Convaincu du rôle moteur du BTP dans la relance des activités socio-économiques après la crise politico-socio-sécuritaire que traverse notre pays, le Ministère de l'Équipement, des transports et du désenclavement, a initié une journée d'échanges avec les acteurs privés du secteur : l'OPECOM et les Ordres professionnels du BTP.



Les acteurs du secteur privé des BTP ont apprécié les efforts de l'Etat et considèrent que beaucoup de chemin restent à parcourir pour assurer au plan national la promotion des acteurs du secteur privé du BTP.

Pour y arriver, ils estiment qu'il faille une volonté politique forte et sans équivoque pour prendre des mesures spéciales et exceptionnelles pour accompagner le secteur privé.

Ces mesures pourront être contraires, si nécessaire, aux règles en vigueur dans notre espace sous régional en matière de passation de marchés.



Recommandations :

Au terme d'une intense journée d'échanges et de dialogues, les recommandations retenues sont les suivantes :

- mettre en place un comité de suivi ;
- alléger le taux d'intérêt des prêts et des lignes de crédit ;
- améliorer le suivi et l'élaboration des documents financiers des entreprises ;
- respecter le paiement des décomptes dans le délai contractuel et inscrire dans les exercices budgétaires correspondants aux contrats ;



- noter les performances des entreprises et Bureaux d'Etudes ;
- solder les arriérés de paiement dans le cadre des travaux d'entretien ;
- alléger les critères de qualification (chiffre d'affaire, garantie de soumission, condition de regroupement) ;
- améliorer la gouvernance dans le secteur (passation des marchés publics, gestion des marchés) ;



- respecter le programme annuel des travaux d'entretien ;
- alléger le circuit de traitement des dossiers (conventions, contrats et décomptes) ;
- définir les rôles et responsabilités des acteurs dans le secteur ;
- établir des contrats pluriannuels avec les entreprises performantes ;
- définir le rapport du CNREX-BTP avec les entreprises et les bureaux d'études et de contrôle ;
- instaurer la confiance entre les différents acteurs ;



- relire les textes de l'AGETIPE, l'AGERROUTE et la CETRU pour adapter les missions ;
- faire l'Audit des reformes ;
- préparer un voyage d'études en Tunisie pour s'inspirer de leur expérience dans la promotion des entreprises nationales ;
- réfléchir sur la certification de la qualité des travaux par le CNREX-BTP ;
- pérenniser cette rencontre une fois par an avec le METD.



2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES AFFAIRES FONCIERES

Une relecture de la loi n°93-065 du 15 septembre 1993 portant réglementation de la profession d'entrepreneur du Bâtiment, des Travaux Publics et Travaux Particuliers et de son décret d'application est en cours et l'OPECOM y participe pleinement à travers ses membres désignés.



3. AU TITRE DU CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU MALI

➤ **Indemnisations des Entreprises victimes
des évènements de Janvier et Mars 2012 :**

○ L'évaluation des dommages suite à la crise de janvier et mars 2012 dont le montant s'élève à **13 517 805 129** FCFA, a été transmise au CNPM.



Situation par Localité :

BAMAKO

Nombre d'Entreprise	Montant Dommages Matériels et Financiers
19	9 439 191 639 FCFA

TOMBOUCTOU

Nombre d'Entreprise	Montant Dommages Matériels et Financiers
15	989 334 721 FCFA



Gao

Nombre d'Entreprise	Montant Dommages Matériels et Financiers
11	2 386 312 894 FCFA

Kidal

Nombre d'Entreprise	Montant Dommages Matériels et Financiers
7	702 965 875 FCFA



TOTAL GENERAL

Nombre d'Entreprise

52

**Montant Dommages
Matériels et Financiers**

13 517 805 129 FCFA



Dans le cadre du suivi de ce dossier, le CNPM a désigné le cabinet de Maître TAPO, Conseil habituel du CNPM aux fins de diligenter toutes actions utiles au plan administratif ou judiciaire pour aboutir à une indemnisation rapide, juste et équitable de toutes les victimes.

Pour la préparation et le suivi du dossier, l'OPECOM a désigné Mr Abouba Younoussa MAÏGA, Secrétaire Exécutif, pour la représenter auprès du cabinet TAPO.



A la date d'aujourd'hui, la situation est évolutive car, est intervenue en Décembre 2015, la signature du décret n°2015 - 0858/P-RM du 31 décembre 2015 fixant les modalités d'application de la loi n°2012-025 du 12 juillet 2012 portant indemnisation des victimes de la rébellion du 17 janvier 2012 et du mouvement insurrectionnel du 22 mars 2012.



Il faut préciser qu'avec la signature du décret n°2015 - 0858/P-RM du 31 Décembre 2015, la désignation du cabinet de Maître TAPO est désormais sans effet.

Il faut donc que le Premier Ministre réactive le Décret cité ci-dessus afin de rendre effective la désignation des membres de la commission qui en ce moment pourra commencer ses activités.



- Dans le cadre du **mémoire pour la relance économique et le Développement des Entreprises**, les Etats Généraux du bâtiment et des travaux publics tenus en Mai 2005, ont permis durant trois jours, aux professionnels et autres acteurs de ce secteur à composante complexe et multiple, à partir d'un diagnostic sans complaisance des contraintes et difficultés, de faire des propositions et recommandations pertinentes, dont le résultat de mise en œuvre demeure assez mitigé.



Aujourd'hui, les actions prioritaires, préconisées par l'OPECOM (Organisation Patronale des Entrepreneurs de la Construction du Mali) pour la relance rapide des activités, se résument en ces actions :

- procéder très rapidement aux règlements des différents décomptes en souffrance au niveau du trésor public et des partenaires financiers ;
- dédommager toutes les entreprises qui ont subi des préjudices lors des événements dans les délais raisonnables ;
- accélérer la reprise de la coopération avec les partenaires financiers extérieurs ;
- mettre rapidement en place un programme de reconstruction du pays ;



- mettre en place un fonds de garantie au profit des entreprises du BTP ;
- revoir à la baisse les critères d'attribution des marchés notamment les chiffres d'affaires, les travaux similaires et les niveaux de caution. Un accent particulier doit être mis sur l'annulation du chiffre d'affaires de l'année 2012 ;
- élargir le préfinancement des marchés aux entreprises nationales ;
- exiger la préférence nationale ou communautaire aux marchés sur financement extérieur depuis la signature des conventions ;



- exiger la sous-traitance d'au moins 30 à 40% aux entreprises nationales des marchés sur financement extérieur ;
- procéder aux allègements fiscaux des entreprises afin de favoriser l'embauche et la croissance ;
- accélérer la mise en place d'une société de location de matériel de travaux publics ;
- assainir la passation des marchés publics tout en mettant un accent sur la lutte contre la corruption ;
- créer les conditions d'une justice indépendante et impartiale.



4. AU TITRE DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

Communication sur les préoccupations des entreprises du BTP dans le cadre de la relance de l'économie du Mali aux assises du Conseil Economique Social et Culturel du 04 au 18 Février 2013 par le Président de l'OPECOM entouré de certains membres du Bureau.



5. AU TITRE DE LA BANQUE MONDIALE

Les 15, 16 et 17 juin 2015 à l'Azalaï Hôtel Salam, la Banque Mondiale avec comme partenaires l'OPECOM et les différents ordres professionnels, a organisé un séminaire sur la Compétitivité du secteur de la construction au Sahel (Mali, Tchad et Niger) dont le thème a porté essentiellement sur : « **la Construction pour la paix, pour l'emploi et pour un développement inclusif au Sahel** ».



Ce séminaire s'est inscrit dans le cadre d'un projet d'assistance technique sur la compétitivité du secteur de la construction au Mali, au Tchad et au Niger.

Les deux grands objectifs de ce séminaire ont été donc d'explorer des solutions ayant pour but d'améliorer les capacités du secteur privé pour l'ensemble de la chaîne de valeur et les différents métiers du secteur et de proposer des politiques ou instruments pour accroître quantitativement et qualitativement le secteur de la construction, formel et informel.



Ce séminaire a permis aux participants de discuter des contraintes majeures au développement du secteur de la construction et d'identifier des recommandations stratégiques pour surmonter lesdites contraintes.

A l'issue des travaux, un protocole pour la prospérité du secteur de la construction du Mali a été rédigé et signé par les participants c'est-à-dire les principaux acteurs du secteur, appelé « le livre blanc » qui recommande entre autres :

- Faciliter l'accès à la commande publique pour les entreprises locales compétentes ;



- Promouvoir la sous-traitance et la co-traitance avec les entreprises étrangères hors UEMOA ;
- Sanctionner les mauvaises pratiques identifiées dans la gestion des marchés publics ;
- Augmenter les audits conduits par l'ARMDS pour réduire les mauvaises pratiques dans la gestion des marchés publics.



6. AU TITRE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme de Travail 2015, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont convié les responsables représentants du Secteur Privé, membres du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) à une rencontre le 24 Novembre 2015 à 10h à l'Hôtel Radisson.

Cette initiative s'inscrit dans la suite de la conférence de Paris sur le développement du Mali du 22 Octobre dernier où la problématique du développement du Secteur Privé a occupé une place importante.



Les thématiques suivantes étaient à l'ordre du jour :

1. Accès aux marchés publics
2. Gouvernance et application des textes (tant par le Secteur Public que Privé)
3. Financement
4. Climat des affaires et en particulier la fiscalité
5. Formation Professionnelle
6. Foncier



A cette rencontre, étaient présents le CNPM, la FNAM, la CNOP, la FEBEVIM, l'OPECOM, l'OPI, l'APBEF, le SET et le REAO.

Chaque groupement professionnel était représenté par 2 représentants.

La rencontre avait pour objectif :

- de partager les informations entre Secteur Privé et PTF et identifier les points de rencontres ;
- d'identifier des messages clés relatifs à la dynamisation du Secteur Privé qui pourraient être portés par les PTF dans leur dialogue politique avec le gouvernement ;
- de trouver un mécanisme de collaboration entre les PTF et le Secteur Privé et la prise en compte de ce dernier dans la mise en œuvre des Programmes des PTF.



Suite à l'intervention du Chef de file des PTF, la parole fut donnée à l'OPECOM pour présenter ses préoccupations et attentes citées ci-après :

1. Accroître la participation des entreprises locales aux grands travaux par l'abaissement de certains critères de sélection (chiffre d'affaire, nombre de travaux similaires, ligne de crédit etc...) et favoriser des joint-ventures entre entreprises locales et entreprises étrangères ;
2. Mettre en place un guichet de paiement des entreprises locales pour les marchés publics de façon à ce qu'elles ne dépendent plus du trésor public pour éviter des délais de paiement très longs (3 à 12 mois) ;



3. Relever le niveau d'équipement des entreprises par la mise en place d'une Société de location de matériels de Travaux Publics ;
4. Apurer les arriérés de paiement dus aux entreprises par l'Etat et par les Agences de Maitrise d'ouvrage délégué (Ageroute, Agetier, Agetipe etc...) et l'indemnisation des entreprises victimes de casses au cours de la rébellion et du coup d'Etat de mars 2012 ;
5. Revoir l'attribution des marchés au moins disant.



Après analyses, suite aux questions et réponses, la réunion a décidé de créer des sous groupes.

L'OPECOM est membre du sous groupe développement Secteur Privé piloté par le Danemark.

En conclusion, pour la mise en œuvre afin de mieux préparer dans son rôle d'intermédiaire et médiateur du dialogue politique avec le gouvernement, les PTF ont retenu comme premier thème à débattre le climat des affaires en particulier la fiscalité, thème qui est transversal. Ce thème sera discuté le 18 février 2016.



En plus de ces activités, on peut citer également :

- Organisation d'une conférence débat sur la fiscalité de l'Entreprise du B.T.P. par l'OPECOM.
- Déclaration de Soutien de l'OPECOM à l'armée malienne.
- Contribution de l'OPECOM à l'effort de guerre.
- Organisation d'une conférence débat sur le thème « **le rôle et la place des Entreprises du BTP dans la relance de l'économie** ».



○ Transmission de (3) trois projets au CNPM pour financement par la BIDC.

Il s'agit de :

1. Projet de renforcement des équipements roulants de T.P. de l'Entreprise EACA de **762.248 Euros**.
2. Projet de réalisation d'une Centrale Solaire de 250 KWC à Kangaba de **1.524.490 Euros** de l'Entreprise E.M.S. electric SARL.
3. Projet de création d'une Société de Location de Matériels des T.P. par l'OPECOM d'un montant de 9 Milliards de FCFA environ.



- Participation active de l'OPECOM à l'Organisation de la cérémonie d'inauguration de la nouvelle Centrale d'Enrobage de l'Entreprise et Commerce Général Fodé Coulibaly (ECGF) à Samaya (Route de Kangaba).
- Participation à la cérémonie d'inauguration de la nouvelle usine d'extraction et de fabrication de fer à béton sise à Tiénfala.



7. AU TITRE DES FORMATIONS

L'OPECOM a bénéficié de nombreuses formations gratuites venant des partenaires et plus particulièrement du CNPM et de l'INFP/BTP (Ex INFET).

Mais aussi l'OPECOM, en partenariat avec le FAFPA , a organisé des formations pour ses membres sur toute l'étendue du territoire.



Un des projets phares dans la rubrique des formations a été la **signature solennelle d'un protocole de collaboration avec le FAFPA** le 10 novembre 2015 sous la haute présidence du Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'apprentissage par alternance du **Projet de Développement des Compétences et Emploi Jeunes (PROCEJ)**.

Cinq (5) filières étaient retenues par le projet :
la maçonnerie, le carrelage, la plomberie, l'électricité bâtiment et la peinture bâtiment.



Pour organiser l'identification et la sélection des jeunes candidats :

- un contrat a été signé entre les Entreprises candidates à la formation et le FAFPA sous la supervision de l'OPECOM ;
- le FAFPA prendra en charge :
 - ✓ le coût de formation des apprenants apprentis au sein de l'entreprise ;
 - ✓ le coût du formateur au sein de l'entreprise des maîtres d'apprentissage ;
 - ✓ les trousseaux et outils didactiques ;
 - ✓ le suivi de la formation dans les Entreprises ;



- les apprenants doivent être des déscolarisés âgés de 15 à 24 ans et de niveau scolaire de 5^{ème} Année minimum ;
- la durée de la formation de 6 à 14 mois dont 8 mois en entreprises et 6 mois en centre de formation.



II. PROJET DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'OPECOM



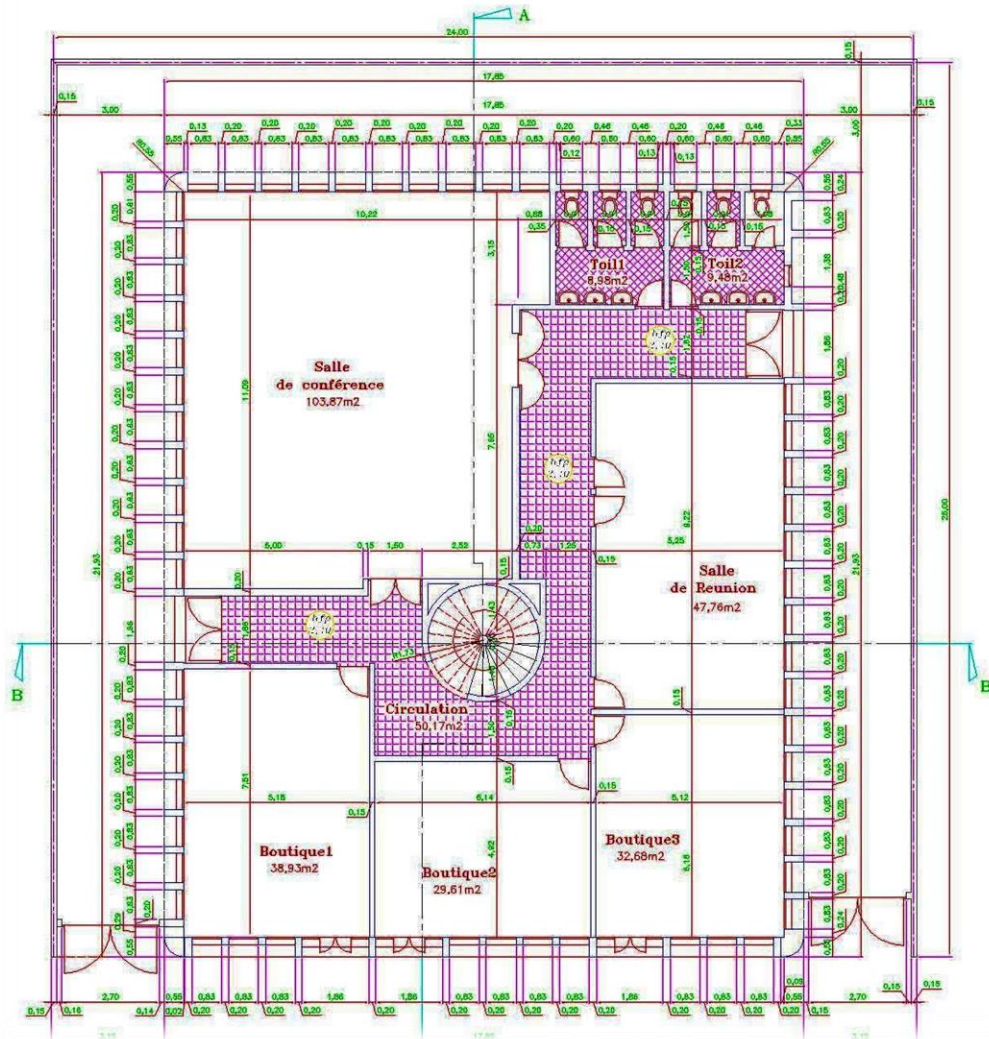
II. PROJET DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'OPECOM

- Choix du Bureau d'Etudes d'Architecture et d'Urbanisme (BEAU) pour le Projet de construction du siège de l'OPECOM après Appel d'Offres pour un montant forfaitaire de quatre millions de FCFA (**4 000 000 FCFA**).
- Signature du contrat relatif au projet de construction du siège de l'OPECOM d'un montant de quatre millions de FCFA (4 000 000 FCFA) par le Président de l'OPECOM.
- DAO pour l'établissement d'un dossier technique (fondation et structure) du projet de construction du siège de l'OPECOM adressée aux Bureaux d'études : BETRAP, OFETOC, SEE et SETHEC.
- DAO pour l'établissement d'un dossier technique (étude de sol) du Projet de construction du siège de l'OPECOM adressée aux laboratoires: CNREX – BTP et LABOGEC.

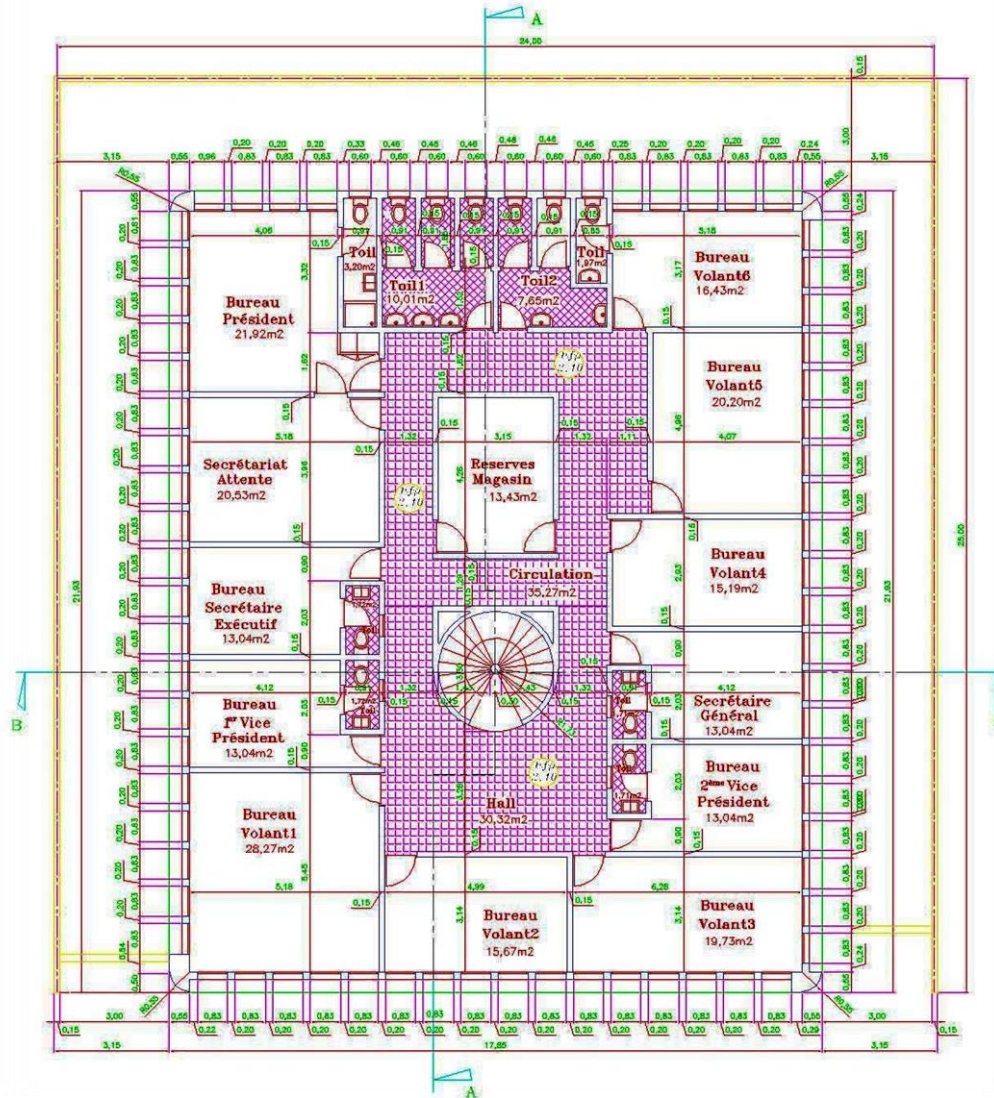


- Le Bureau d'Etude OFETOC a été retenu avec la meilleure offre proposée pour l'établissement d'un dossier technique (fondation et structure) pour un montant de **727 900 FCFA** et d'un dossier technique (sol) qui sera élaboré sous sa responsabilité par un laboratoire agréé pour un montant de **501 500 FCFA**.
- Obtention du permis de construire du siège de l'OPECOM par la Mairie de la Commune I.

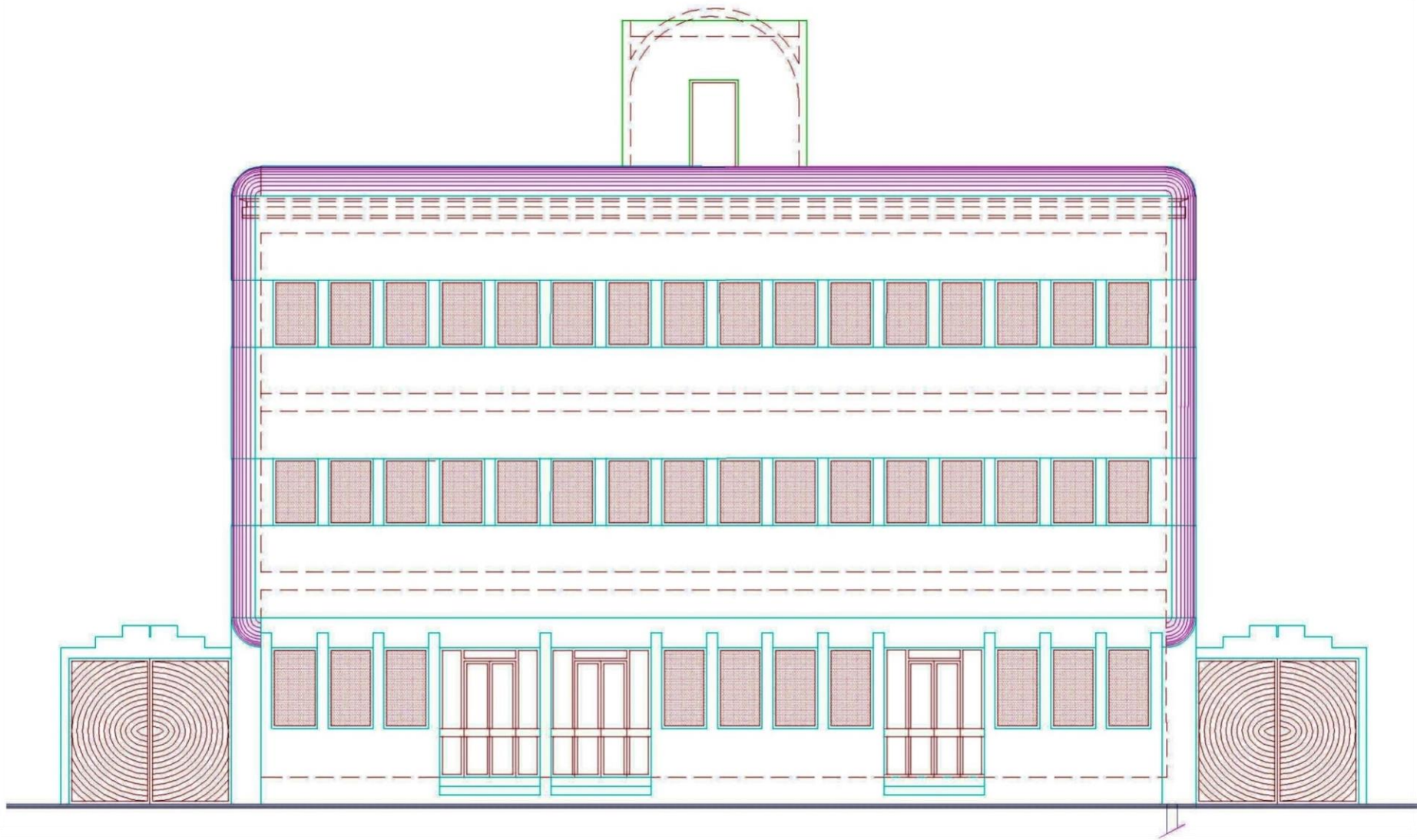




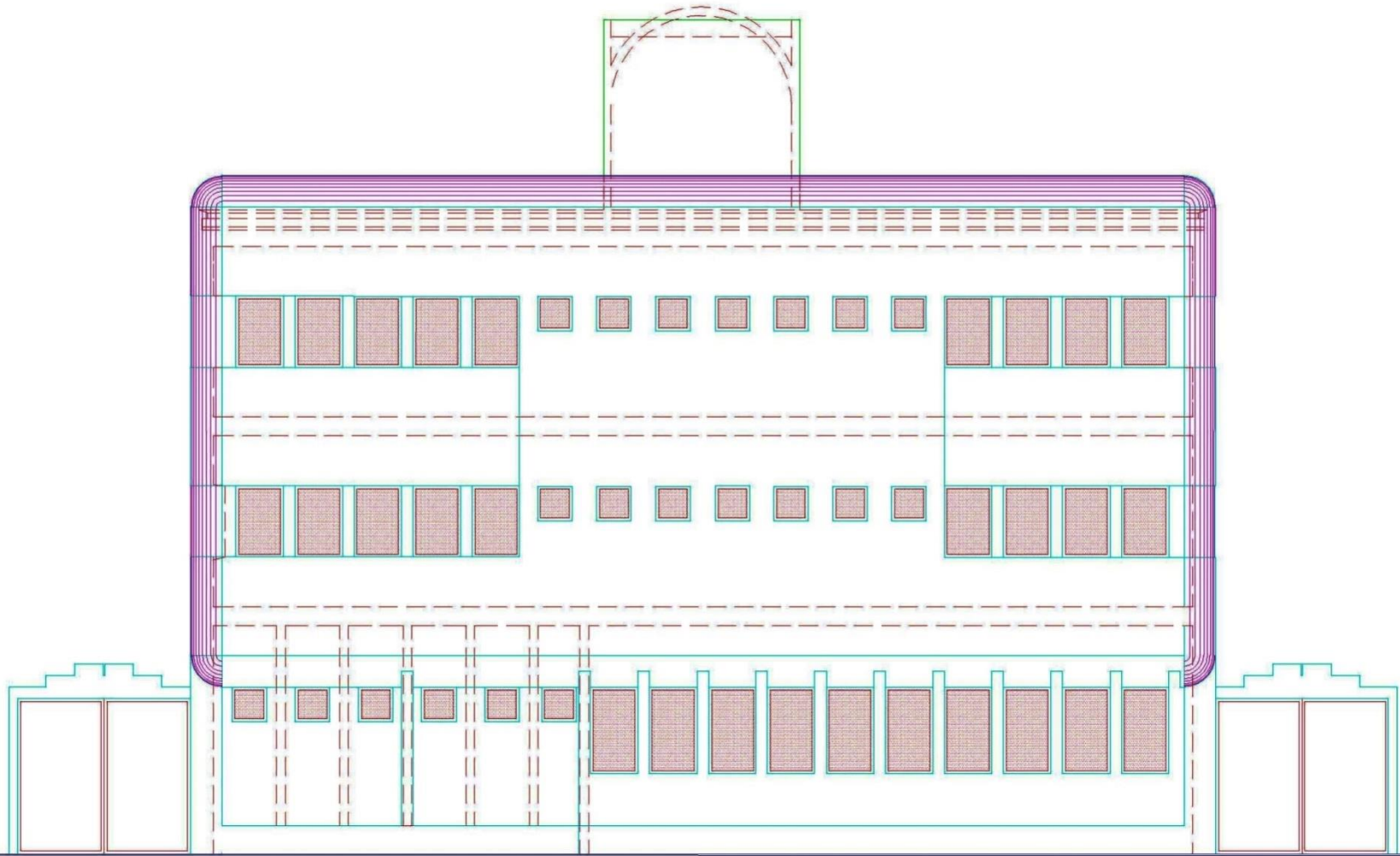
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE



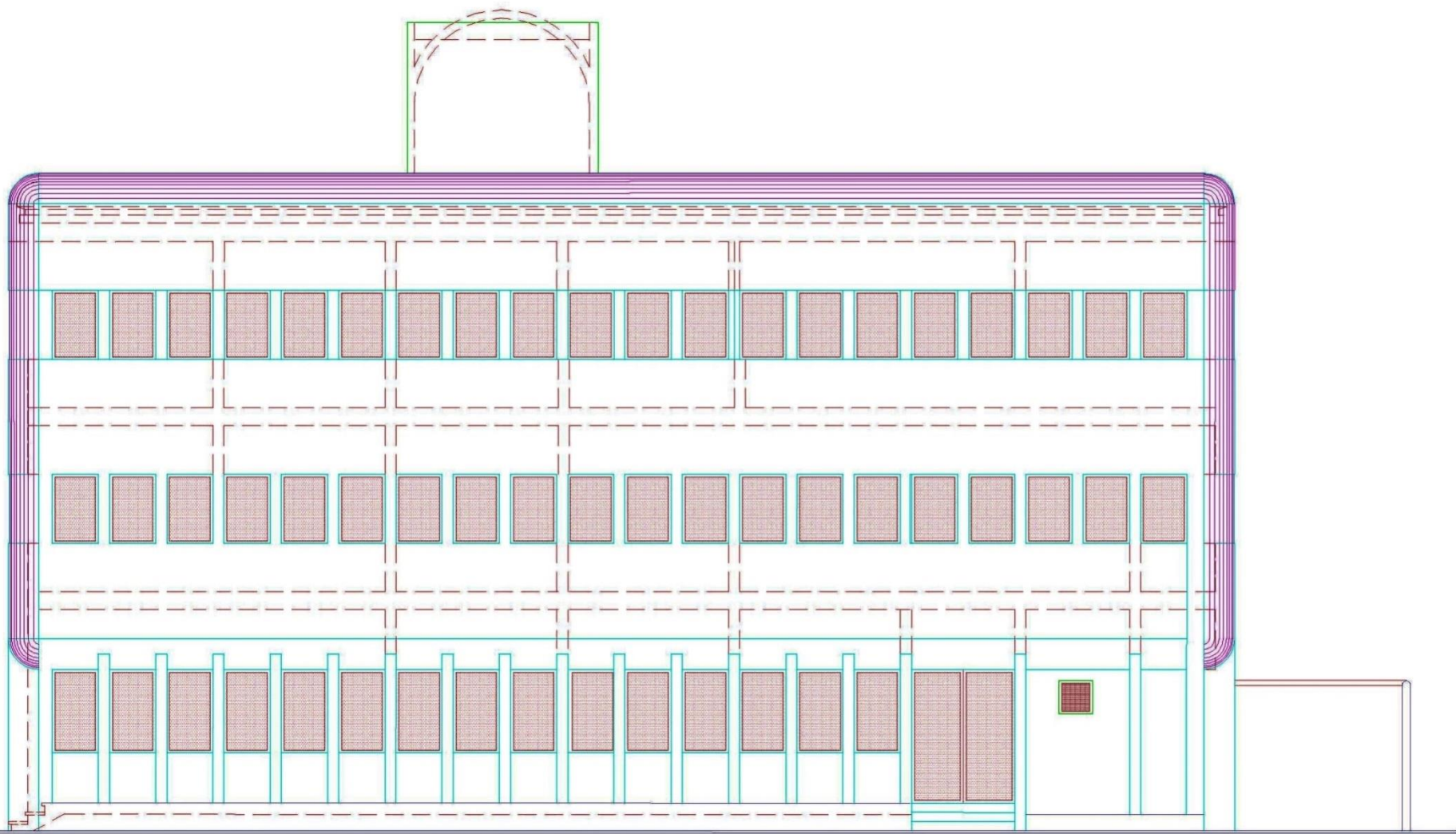
PLAN ETAGE COURANT



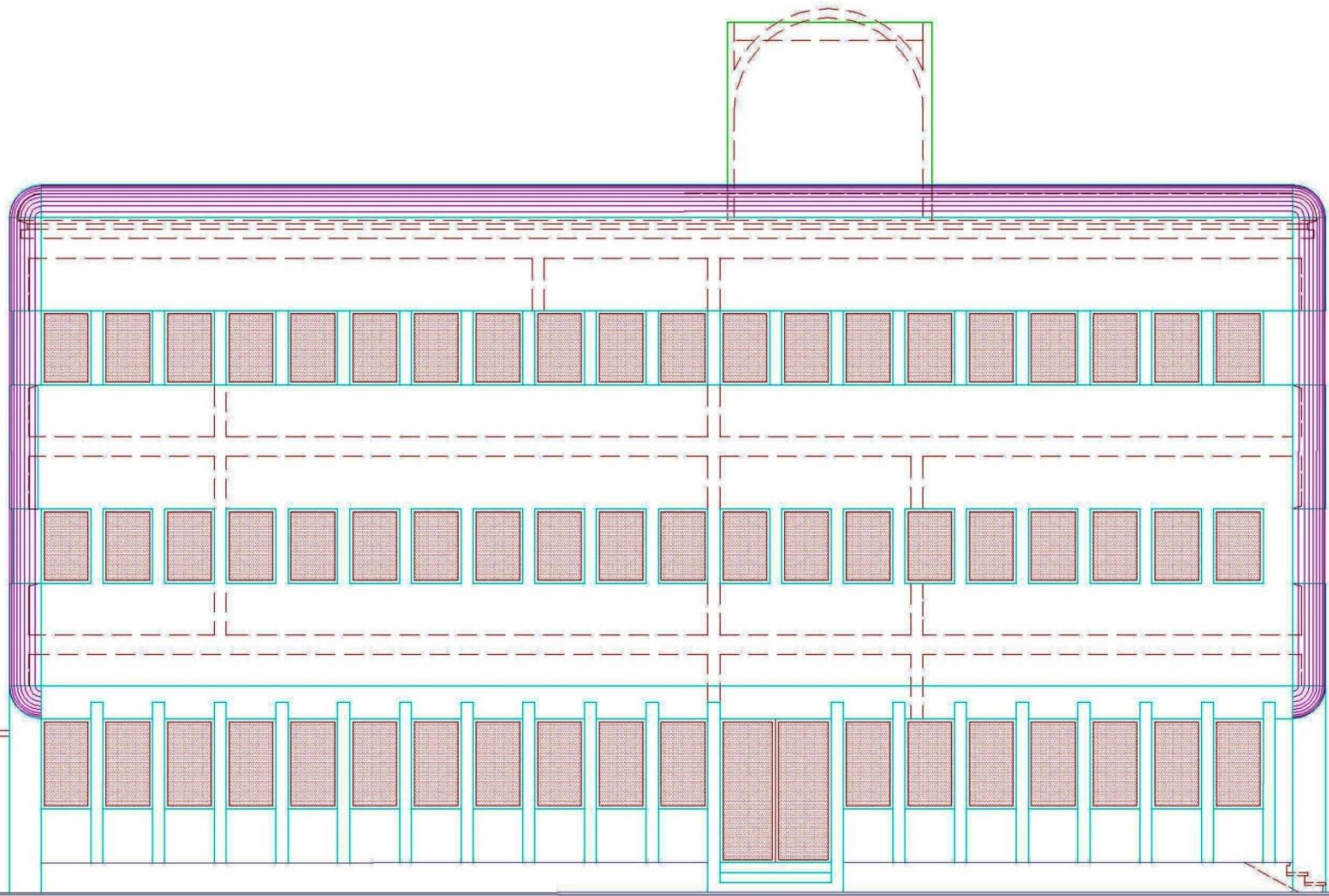
FACADE PRINCIPALE



FACADE POSTERIEUR



FACADE LATÉRALE DROITE



FACADE LATERALE GAUCHE









III. FINANCEMENT DES ACTIVITES



III. FINANCEMENT DES ACTIVITES

Le financement de nos activités est essentiellement basé sur les cotisations des Entreprises et les frais de sponsoring au cours de nos activités. Avec la situation que nous connaissons tous, ces activités n'ont pu être exécutées à 100%.

- **Au titre des recettes :**

ANALYSE DES RECETTES	
Prévision des recettes	191 950 000 FCFA
Recettes réalisées	99 943 000 FCFA

Soit un taux de réalisation de **52,06%**.



○ Au titre des dépenses :

ANALYSE DES DEPENSES	
Prévision des dépenses	170 418 000 FCFA
Dépenses réalisées	93 045 950 FCFA

Soit un taux de réalisation de **54,59%**.



IV. REPRESENTATIVITES



IV. REPRESENTATIVITES

L'OPECOM est membre du :

- Comité de suivi du PROCEJ.
- Conseil d'Administration de l'Institut National de Formation Professionnelle pour le Bâtiment, les Transports et les Travaux Publics.
- Comité Scientifique du CNREX-BTP.
- Conseil d'Affaires Mali-Turquie mis en place par la CCIM.
- Conseil d'Orientation du Centre de Conciliation et d'Arbitrage (CECAM) de la CCIM.



- ❑ Conseil Economique Social et Culturel ;
- ❑ Conseil d'Administration de l'Association pour la Promotion des Entreprises Privées (**APEP**) ;
- ❑ Conseil d'Administration du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (**FAFPA**) ;
- ❑ Conseil d'Administration de l'**AGEROUTE** ;
- ❑ Conseil d'Administration de l'**AGETIPE-MALI** ;
- ❑ Conseil d'Administration du **CNREX-BTP** ;
- ❑ Conseil d'Administration de l'**ONEF**.



V. RENOUVELLEMENT DES BUREAUX REGIONAUX



V. RENOUVELLEMENT DES BUREAUX REGIONAUX

Conformément à nos statuts et règlements intérieurs, le renouvellement du Bureau national passe obligatoirement par celui des bureaux régionaux.

C'est dans ce cadre que tout au long de l'année 2017, le Bureau national a procédé avec succès au renouvellement de chacun des Bureaux régionaux.



Il s'agit de : **Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal.**

Aussi, l'OPECOM se félicite d'avoir mis en place un bureau régional dans les nouvelles régions de **Ménaka** et de **Taoudénit.**

L'OPECOM est particulièrement fière d'être présente sur toute l'étendue du territoire du Mali.



VI. RECOMMANDATIONS



VI. RECOMMANDATIONS

Comme recommandations, l'OPECOM entend poursuivre les projets qui entre autres :

- la Construction siège de l'OPECOM ;
- la création d'une société de location de matériel du BTP ;
- la création d'un établissement financier ou (Fond de garantie) répondant aux sollicitations des entreprises du BTP ;
- l'allègement des critères d'éligibilité des entreprises nationales aux grands travaux ;



- dans le cadre de transfert de compétence, négocier les entreprises étrangères à faire un groupement ou une sous-traitance à hauteur de souhait avec les entreprises maliennes.
- Insister auprès de la Banque Mondiale pour la remise du livre blanc des propositions de réformes et d'actions faites par le secteur privé précédée du protocole pour la prospérité du secteur de la construction aux autorités compétentes.



FIN

JE VOUS REMERCIE

